

Communiqué de presse

CHANCELLERIE MUNICIPALE

Municipalité de Saint-Imier **Félicitations aux apprentis diplômés !**

Trois apprentis engagés au sein de l'administration municipale ont passé avec succès leur examen de fin d'apprentissage. La Municipalité félicite Célia Voiblet, Mia Cupillard et Enzo Dogana pour leur réussite.



*Les apprentis fraîchement diplômés de la Municipalité, Enzo Dogana, Célia Voiblet et Mia Cupillard
(de g. à d.)*

Engagés depuis août 2023 au sein de la Municipalité, Célia Voiblet et Enzo Dogana ont obtenu chacun un CFC d'employé de commerce, complété par une maturité professionnelle. Célia Voiblet entamera cet automne une formation à la HE-Arc en vue de l'obtention d'un bachelor en droit économique. Enzo Dogana, quant à lui, débutera un stage dans une fiduciaire afin d'approfondir ses connaissances dans le domaine de la comptabilité.

Mia Cupillard a rejoint la Municipalité en août 2022. Avec un CFC d'employée de commerce en poche, elle souhaite désormais parfaire ses connaissances en allemand et a prévu d'effectuer un voyage linguistique en Allemagne.

Tous trois garderont un excellent souvenir de leur passage au sein de la commune en tant qu'apprentis. Ils ont particulièrement apprécié la diversité des tâches qui leur ont été confiées. Ces années de formation leur ont permis d'acquérir de précieuses compétences, aussi bien sur le plan professionnel que privé. Ils ont également apprécié les nombreux contacts avec la population.

Le Conseil municipal et l'ensemble des collaborateurs de la Municipalité les félicitent chaleureusement et leur souhaitent plein succès tant dans leur parcours professionnel que dans leur vie future. Le Conseil municipal tient également à remercier plus particulièrement les formateurs qui les ont accompagnés et soutenus durant leur formation. (cha)

Fête nationale sur la Place du Marché

Les communes de Saint-Imier et de Villeret célébreront ensemble la Fête nationale le vendredi 31 juillet prochain. Mises sur pied par l'Ecole suisse des sports de neige de Saint-Imier (ESSN), les festivités auront lieu sur la Place du Marché, dès 17h00.

Des informations plus détaillées quant au programme des réjouissances seront transmises par les organisateurs et suivront prochainement.

La Place du Marché et une partie de la Rue du Temple seront fermées le 31 juillet dès 8h00.

Les autorités remercient la population de strictement respecter les consignes qui seront en vigueur le moment venu et lui souhaitent une belle et agréable Fête nationale. (cha)

Liaison Saint-Imier – Les Savagnières

Un arrêt pour le Snowbus

La Municipalité finance depuis plusieurs saisons maintenant la desserte hivernale de la station de ski des Savagnières par les transports publics. Lorsque le domaine skiable est ouvert, le bus des CJ circule selon un horaire particulier, soit les mercredis, samedis, dimanches et fêtes générales, ainsi que tous les jours durant les vacances de Noël et la semaine blanche.

Le Conseil municipal a pris récemment connaissance des chiffres de fréquentation et force est de constater que le public n'est pas au rendez-vous ; seuls 184 skieurs, randonneurs à raquettes ou à ski de fond ou promeneurs ont été transportés lors des 76 courses entre Saint-Imier et Les Savagnières au cours de l'hiver 2025-2026.

En mettant ces chiffres en perspectives avec le coût de la prestation pour la Municipalité (CHF 16'340.- pour la saison), le Conseil municipal s'est résolu, bien qu'y étant très attaché, à ne pas reconduire le Snowbus pour la saison à venir.

Dans un contexte où toutes les dépenses doivent être questionnées, le Conseil municipal estime ainsi qu'il n'est pas soutenable de maintenir une prestation dont le rapport coûts-bénéfices est aussi faible.

Avant d'en arriver à cette extrémité, le Conseil municipal, via son département urbanisme et mobilité et son département économie et tourisme, a déjà cherché à faire des économies. Des solutions innovantes avaient pu être mises en place en excellente collaboration avec Les Chemins de fer du Jura qui exploitent la ligne et la société des téléskis Les Bugnenets-Savagnières. Plutôt qu'une prestation forfaitaire pour la saison, un système dynamique sur appel avait été mis en place permettant des économies substantielles de près de 50%.

En parallèle, au cours des saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025, des campagnes à destination des ménages imériens ont été mises en place pour doper le nombre de personnes transportées. En vain malheureusement. Pour rappel, chaque ménage avait droit à une carte multicourse au minimum (mais limitée au nombre d'enfants mineurs vivant dans le ménage) qui permettait à son détenteur de faire l'aller-retour Saint-Imier – Les Savagnières gratuitement. L'action n'a jamais décollé malgré les actions de communication dans les écoles, les véhicules des CJ et les différents médias de la Municipalité.

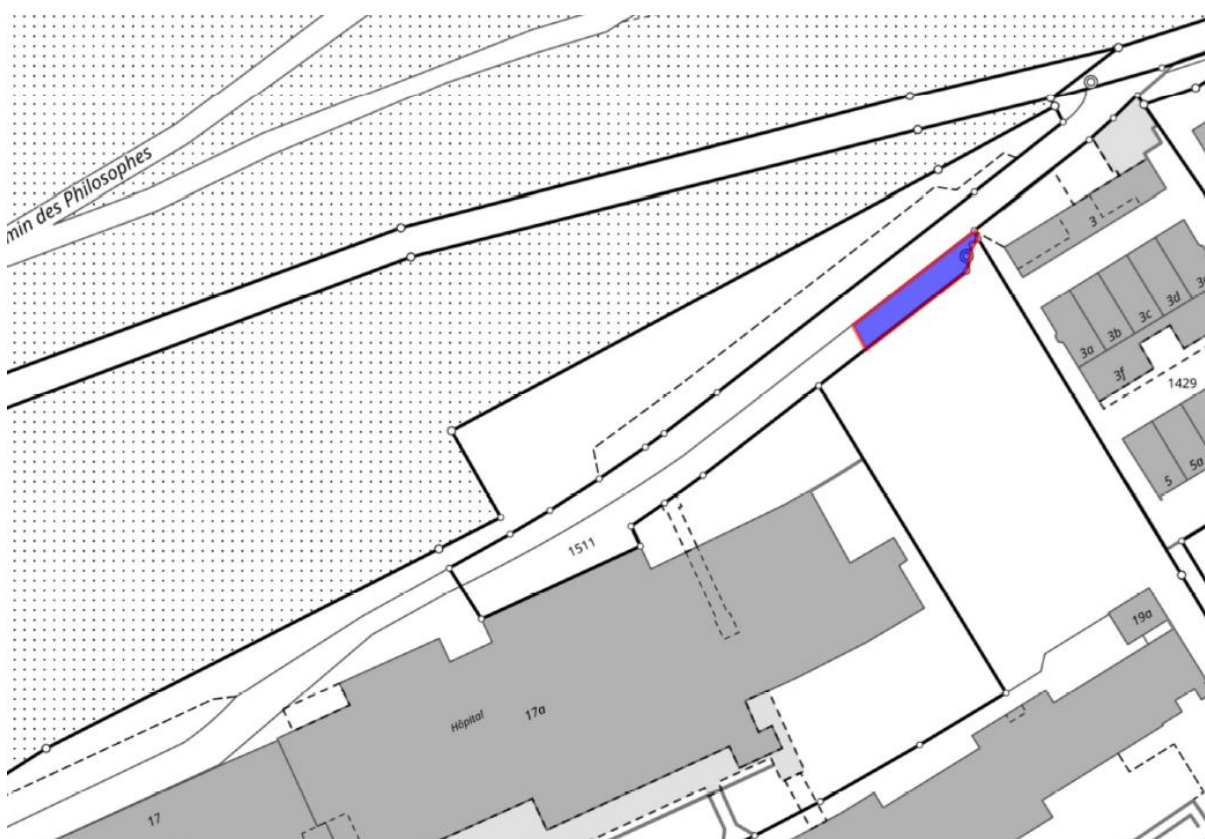
L'accès aux Savagnières en période hivernale n'est pas définitivement abandonné et sera intégré dans un cadre plus large de la desserte du Chasseral et de l'étude d'une liaison par bus entre Saint-Imier (gare), Val-de-Ruz et Neuchâtel (place Pury). (cha)

Hôpital de Saint-Imier Mise en place de 4 nouvelles bornes de recharge électriques

Les Services techniques de Saint-Imier poursuivent le développement de leur réseau de bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques. Le chantier qui sera lancé le 13 juillet sur le parking de l'Hôpital de Saint-Imier portera à 13 le nombre de points de recharge communaux. Ces travaux nécessiteront une interdiction d'accès provisoire sur 6 places de stationnement au nord-est de l'hôpital jusqu'à la fin du mois de juillet.

Rappelons qu'une fois opérationnelles, les places équipées seront dédiées uniquement aux véhicules en charge et soumises au même régime de parcage que les places voisines traditionnelles.

Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes pour leur compréhension et rappelle qu'il est impératif que la signalisation provisoire soit respectée afin d'assurer la sécurité de tous les intervenants. (cha)



Saint-Imier, le 7 juillet 2026